



## FORMATION À LA MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

### Programme de Formation

#### Public visé par la formation et prérequis

- Le conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité qui comporte quatorze heures de formation, et qui est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports situé dans le département au sein duquel il souhaite poursuivre son activité.

- Les conditions d'accès : être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

#### Objectifs de la formation

- Formation obligatoire pour les conducteurs de Taxi souhaitant poursuivre l'exercice de leur activité dans un autre département que celui dans lequel ils ont obtenu leur examen de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.

#### Contenus de la formation

1 <sup>ère</sup> Journée	
MODULE	DURÉE
8h00 à 12h00 <i>Connaissance du Territoire</i>	4h00
12h00 à 13h00	Pause
13h00 à 16h00 <i>Connaissance du Territoire</i>	3h00

<b>2ème Journée</b>	
<b>MODULE</b>	<b>DURÉE</b>
8h00 à 12h00 <i>Règlementation et Tarification locale</i>	4h00
12h00 à 13h00	Pause
13h00 à 16h00 <i>Règlementation et tarification locale</i>	3h00

### Durée de la formation et modalités d'organisation

- Les modalités d'organisation de l'action : l'Arrêté du 11 août 2017 relatifs à l'activité de conducteur et à la profession de taxi précise en son article 1 que la formation doit être dispensée en présentiel.
- La durée de la formation est de 14h sur 2 jours.
- Horaires : 8h00/12h00 – 13h00/16h00
- Lieu : CAPEB DE L'AIN 104, Boulevard Edouard Herriot – 01000 BOURG EN BRESSE.
- Nombre de stagiaires : minimum 8 stagiaires et maximum 18 stagiaires.

### Qualité des formateurs :

- Formateur réglementation : Christian LABESQUE titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi depuis 10 ans.

### Moyens et méthodes pédagogiques :

- La formation est constituée de cours théoriques en salle qui utilisent des moyens audiovisuels.
- Moyens pédagogiques :
  - Séances de formation en salle
  - Paperboard
  - Etudes de cas concrets

### Évaluation de la formation / sanction de la formation :

- Evaluation : QUIZZ et QCM
- Résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation :  
A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation à la mobilité, signée et datée par le président de AIN FORMATION TAXI sera remise sans délai au stagiaire, au préfet du département dans lequel le conducteur a obtenu son examen et au préfet du département dans lequel le conducteur souhaite exercer son activité.



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION A LA FORMATION**  
Johanna VALLON 06 50 70 37 57 [groupelement.tra69@gmail.com](mailto:groupelement.tra69@gmail.com)



**REFERENT HANDICAP A CONTACTER POUR TOUTE  
INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

Christian LABESQUE 06 03 86 41 26  
[labesquechristian.taxi1208@gmail.com](mailto:labesquechristian.taxi1208@gmail.com)